Nations Unies A/69/399–S/2014/694



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
23 septembre 2014
Français
Original :

Assemblée générale
Soixante-neuvième session
Points 27, 29, 109, 115 et 120 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-dixième année

Promotion de la femme

Rapport de la Commission de consolidation de la paix

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Renforcement du système des Nations Unies

Consolidation de la paix au lendemain d'un conflit

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2012/29), dans laquelle le Conseil me demande de lui présenter un rapport, en décembre 2014 au plus tard, sur les progrès accomplis par les organismes des Nations Unies en matière de consolidation de la paix au lendemain de conflits, y compris en matière de participation des femmes à cette entreprise, en mettant particulièrement l'accent sur l'impact des activités menées par ces organismes sur le terrain, y compris les enseignements tirés des activités de consolidation de la paix menées par les Nations Unies dans le contexte de chaque pays. Le rapport s'appuie sur mes rapports précédents sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/63/881-S/2009/304, A/64/866-S/2010/386 et A/67/499-S/2012/746) ainsi que sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (A/65/354-S/2010/466) et rend compte de la suite donnée aux dispositions de la déclaration du Président susmentionnée.

2. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont reconnu depuis longtemps le caractère essentiel de la consolidation de la paix dans les initiatives politiques, de sécurité et de développement des Nations Unies dans les pays sortant d'un conflit, ainsi que la complexité des défis en matière de consolidation de la paix. Depuis la création du dispositif des Nations Unies pour la consolidation de la paix en 2005, nous avons considérablement progressé dans notre compréhension de la question.



Merci de recycler



Nous sommes de plus en plus conscients du fait que la consolidation de la paix est par définition un exercice politique qui dépend de la direction politique et doit être accompagné d'un processus politique international soutenu, ainsi que d'un environnement régional favorable.

3. La consolidation de la paix représente la somme des efforts déployés pour créer les fondations d'une paix durable après un conflit. Les activités sont réalisées par les opérations de maintien de la paix, les missions politiques spéciales et les équipes de pays des Nations Unies, constituées d'institutions, fonds et programmes. La consolidation de la paix nécessite un appui ferme et continu des États Membres et est au cœur de nos ambitions dans les pays sortant d'un conflit. Le dispositif de consolidation de la paix a été créé principalement pour éviter une reprise du conflit. Tel que l'ont demandé l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, les États Membres examineront le dispositif de consolidation de la paix en 2015. J'espère que ledit examen fera la lumière sur la manière dont, collectivement, nous pouvons mieux aider les États et les sociétés à se relever d'un conflit et éviter le retour désastreux à la violence.

4. Dans mon dernier rapport (A/67/499-S/2012/746), j'ai présenté la hiérarchisation des priorités en ce qui concerne la participation du système des Nations Unies au processus de consolidation de la paix, à savoir l'ouverture, le renforcement des institutions et un appui soutenu de la communauté internationale et la responsabilité mutuelle. Ces domaines prioritaires sont intimement liés et sont au centre des efforts que nous déployons pour promouvoir la paix et la stabilité à long terme et éviter la reprise de conflits violents. Les institutions établies après un conflit doivent avoir leur origine dans des accords et systèmes ouverts qui permettent une véritable participation de groupes sociaux très divers. Les processus politiques et le renforcement des institutions nécessitent un appui politique, financier et technique international à long terme.

5. L'édification d'un consensus politique et de la cohésion sociale nécessite un investissement continu, de même que des initiatives flexibles et souples pour répondre aux besoins immédiats. Les accords de paix offrent une possibilité critique de parvenir au consensus en ce qui concerne les principes clefs sur lesquels devrait reposer le renforcement des institutions. Les accords politiques qui sous-tendent les processus de transition nécessitent souvent un solide appui international et un environnement régional favorable. La Commission de consolidation de la paix, qui a pour mandat de promouvoir la cohérence des efforts internationaux déployés en faveur des pays sortant d'un conflit, continue de jouer un rôle essentiel pour faciliter l'engagement constructif des parties prenantes internationales et régionales.

6. L'extension de l'autorité de l'État et le rétablissement des institutions étatiques au lendemain d'un conflit sont essentiels à la durabilité de la paix. Le Conseil de sécurité a reconnu l'importance de ces questions en les incorporant en tant que tâches prioritaires dans les mandats des nombreuses missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales. La mise en place d'institutions légitimes, responsables et efficaces qui fournissent équitablement des services est essentielle pour que les pays puissent satisfaire les besoins de la population et trouver des moyens pacifiques pour gérer les conflits. Les institutions garantes du secteur de la sécurité et de l'état de droit méritent une attention particulière en tant qu'organismes responsables de la protection de la population et de la légitime défense des institutions de l'État.

7. La mise en œuvre de ces priorités demeure un défi continu. Les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales et les différents institutions, fonds et programmes qui appuient la mise en place des institutions essentielles après un conflit ont toujours des difficultés à trouver les ressources nécessaires. Alors que la capacité en matière d'interventions visant à assurer la sécurité et la facilitation politique est fournie dans le cadre des mandats du Conseil de sécurité, les capacités et ressources nécessaires au renforcement des institutions sous souvent absentes ou lentes à arriver, laissant les transitions politiques fragiles et sans appui. La participation des femmes à la consolidation de la paix est souvent sous-financée, faisant obstacle à leur contribution à la stabilité et au relèvement. Le Fonds pour la consolidation de la paix remédie partiellement à cette lacune à court terme en fournissant rapidement des ressources pour les initiatives en matière de renforcement des institutions, de dialogue politique et d'état de droit. Toutefois, il demeure difficile d'assurer l'appui à plus long terme et à plus grande échelle nécessaire.

II. État d'avancement

8. Malgré les difficultés de large portée rencontrées, pendant les deux ans qui se sont écoulés depuis mon dernier rapport, les Nations Unies ont fait d'importants progrès dans l'assistance aux pays pour consolider la paix après un conflit. Un certain nombre de pays, notamment la Côte d'Ivoire, la Guinée et la Tunisie, qui se relèvent de périodes récentes de conflit ou de crise politique, mettent maintenant en place des institutions plus stables et des systèmes politiques plus ouverts. La clôture du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) et la transition de l'Organisation vers la seule présence d'une équipe de pays à la fin de mars 2004, montrent les progrès accomplis. L'est de la République démocratique du Congo et la Somalie, entre autres, commencent à émerger de décennies de violence et d'instabilité. Pourtant, ces pays font face à d'immenses difficultés pour mettre en place des institutions et parvenir à la cohésion sociale. En même temps, la communauté internationale continue de faire face à des reprises de conflits violents en République centrafricaine et au Soudan du Sud.

9. Les progrès continus accomplis par la Sierra Leone dans la consolidation de la paix, depuis la fin de sa guerre civile en 2002, ont permis au pays de mettre l'accent sur le développement durable, solidifiant ainsi plus d'une décennie de stabilité croissante. Pendant cette période, les missions des Nations Unies successives et l'équipe de pays ont adopté une approche intégrée axée sur une stratégie commune à l'appui des efforts nationaux, qui a été renforcée par un appui collectif des États Membres et l'amélioration des relations avec les pays voisins. Le solide partenariat de l'Organisation avec les Gouvernements successifs et le peuple de la Sierra Leone ont rendu possible le retrait du BINUCSIL et a permis au Gouvernement d'assumer une plus grande responsabilité.

10. Les Nations Unies ont fourni un appui large et multiforme à la transition de la Sierra Leone. La concertation entre les partis organisée par le BINUCSIL, avec un solide appui de la Commission de consolidation de la paix, a renforcé la confiance dans le système politique du pays en aidant à maintenir des conditions équitables et à assurer la participation de tous les partis politiques aux élections de 2012. De même, les Nations Unies ont également appuyé des institutions, telles que

l'Association des femmes de tous les partis politiques, dont la participation a renforcé la participation des femmes et accru la confiance populaire dans le processus. Depuis qu'elle est sortie de la guerre, la Sierra Leone a procédé à trois élections pacifiques et crédibles, ancrant les institutions démocratiques et des politiques ouvertes.

11. Diverses entités des Nations Unies ont également aidé à créer les institutions sierra-léonaises clefs, notamment la Commission nationale des droits de l'homme, la Commission électorale nationale, la Commission de lutte contre la corruption et le Bureau du Défenseur du peuple. Ces institutions ont contribué à la légitimité de l'État et à sa responsabilisation à l'égard du public. Par exemple, la Commission nationale des droits de l'homme examine les plaintes déposées et ouvre des enquêtes, telles que son enquête notable sur les allégations de violations flagrantes des droits de l'homme à Bumbuna, district de Tonkolili, en 2012. Les Nations Unies ont également aidé le Gouvernement et les institutions nationales à surmonter les défis à long terme, notamment la gestion des ressources naturelles, le chômage chez les jeunes, la réforme du secteur de la sécurité et la gestion des armes classiques et des munitions.

12. La Sierra Leone devra encore faire face à d'importants défis, prouvant la nécessité d'un appui soutenu, notamment par la Commission de consolidation de la paix. Les Nations Unies, grâce à un appui financier du Fonds pour la consolidation de la paix, continueront à collaborer avec le Gouvernement sierra-léonais, notamment en ce qui concerne son processus de révision constitutionnelle, la réforme du secteur de la sécurité et le renforcement des institutions de défense des droits de l'homme. De plus, l'accord-cadre de responsabilité mutuelle élaboré conformément au New Deal de solidarité avec les États fragiles, fournit un mécanisme pour assurer que les donateurs se conforment aux priorités du gouvernement, renforçant ainsi l'appropriation nationale et la cohérence de l'appui international.

13. Les progrès accomplis par la Sierra Leone contrastent vivement avec les reprises tragiques de violence dont nous avons été témoins dans plusieurs pays malgré la présence des opérations de maintien de la paix et des efforts internationaux exhaustifs. Des enseignements doivent être tirés de l'expérience au Soudan du Sud où la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) était chargée de consolider la paix et la sécurité dans le pays nouvellement indépendant. Dans ses résolutions 1996 (2011) et 2057 (2012) établissant la nouvelle mission, le Conseil de sécurité a souligné qu'il importait d'appuyer les priorités nationales de consolidation de la paix et a prié la MINUSS d'établir un plan d'appui du système des Nations Unies à des activités spécifiques de consolidation de la paix. Un plan d'appui à la consolidation de la paix du système des Nations Unies a été aligné sur le Plan de développement du Soudan du Sud, en utilisant pour cadre les objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État du New Deal. Il est manifeste que la création et le renforcement d'institutions et processus publics ont beaucoup progressés pendant la première année et demie suivant l'indépendance du Soudan du Sud. Des progrès ont également été accomplis en ce qui concerne la transformation de la police nationale en une force plus professionnelle. La Mission a utilisé ses bons offices efficacement pour aider le Gouvernement à faire face aux menaces émergentes, notamment la violence intercommunautaire et les conflits le long des frontières, ainsi que les mines et les restes explosifs de guerre.

14. Malgré ces progrès, il existe encore d'importantes lacunes dans l'établissement d'institutions politiques et d'institutions chargées de la sécurité. Des flambées de violence et la contraction abrupte des revenus de l'État en 2012, à la suite du désaccord avec le Soudan en ce qui concerne les exportations de pétrole, ont ralenti les progrès et ont fait obstacle aux efforts déployés par les Nations Unies et la communauté internationale pour appuyer l'extension de l'autorité de l'État et l'expansion de la fourniture de services. Les luttes internes de l'élite politique, les allégations de corruption à large échelle et les incidents d'abus violents commis par des éléments indisciplinés des forces nationales de sécurité ont ébranlé la confiance dans la direction politique. Le grave déficit des ressources de l'État et la tension continue avec le Soudan ont fait obstacle aux plans visant à démobiliser et réintégrer les anciens combattants, alors que les forces nationales de sécurité s'élargissaient du fait que les rebellions régionales étaient réglées en intégrant des groupes armés dans l'Armée populaire de libération du Soudan. Malgré les efforts internationaux, les dirigeants du pays ne sont pas parvenus à élargir la sphère et le dialogue politiques, mener de larges consultations sur une constitution nationale ou assurer la séparation de l'armée du parti politique au pouvoir.

15. La concurrence politique, qui comprend des différends et luttes historiques quant au contrôle des ressources de l'État, a conduit à une scission au sein des forces militaires et de police et a débouché sur la reprise d'un conflit violent vers la fin de 2013. Ce conflit s'est aggravé avec une rapidité, une portée et à une échelle que les Nations Unies et autres n'avaient pas anticipé. L'intensification de la violence, en particulier les assassinats ciblés, ont creusé encore davantage les clivages ethniques et régionaux, ce qui a compliqué la recherche d'un règlement. Les progrès accomplis dans le développement des institutions ont été perdus en grande partie lorsque les luttes de pouvoir ont échappé à tout contrôle et ont plongé à nouveau le pays dans un conflit dévastateur.

16. Bien que la communauté internationale doive examiner en profondeur et à long terme les récents événements survenus au Soudan du Sud, quelques conclusions préliminaires peuvent être tirées. Premièrement, un plus grand encouragement politique, des incitations et une pression sont nécessaires pour promouvoir les progrès dans les domaines critiques qui pourraient garantir la gestion pacifique des tensions politiques. Deuxièmement, le Soudan du Sud illustre les défis auxquels les stratégies et les priorités nationales de consolidation de la paix font face dans des pays où persistent de profondes divisions politiques et où le contrôle de l'État est contesté. Dans de tels cas, les initiatives prises au niveau national peuvent limiter l'impact et la portée des approches et stratégies. Troisièmement, les missions et les équipes de pays des Nations Unies doivent adapter leurs approches et stratégies de consolidation de la paix de manière plus souple en réponse aux changements qui surviennent dans l'environnement politique. Enfin, l'appui technique et programmatique au renforcement des institutions doit être fondé sur de solides accords politiques efficaces ainsi que sur des mesures visant à renforcer la cohésion sociale et assurer la gestion pacifique des tensions politiques. Les règlements politiques doivent également être accompagnés d'un appui international soutenu pour renforcer l'adhésion.

17. La reprise d'un conflit violent en République centrafricaine met en relief des problèmes similaires et souligne l'importance des trois domaines prioritaires énoncés dans mon dernier rapport, bien que, contrairement au cas du Soudan du Sud, un appui international soutenu n'existait pas. Malgré plusieurs dialogues au

niveau national et une facilitation politique externe extensive, les institutions politiques de l'État sont demeurées fragiles et manquaient d'ouverture. Le nord-est du pays était chroniquement exclu de la participation politique. À de nombreux niveaux, l'État demeurait caractérisé par un comportement corrompu et prédateur. Les institutions de l'État, particulièrement en dehors de la capitale, soit n'existaient pas ou étaient extrêmement faibles, accroissant la possibilité de tentatives violentes de saisir les ressources publiques et le pouvoir de l'État.

18. Les efforts déployés par les missions et les équipes de pays des Nations Unies successives ont reçu un soutien limité pour appuyer le renforcement de la capacité institutionnelle de l'État et améliorer les mécanismes de gouvernance. L'appui limité a été exacerbé par des interventions fragmentées et l'absence d'un cadre politique solide et cohérent pour leur exécution. De 2010 à 2012, les initiatives visant la réforme du secteur de sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration n'ont pas été accompagnées d'un engagement soutenu des différents groupes armés et gouvernements nationaux successifs. Dans le secteur de la sécurité, le manque d'engagement soutenu a été exacerbé par des interventions fragmentées réalisées par des acteurs internationaux, régionaux et sous-régionaux, qui ne reposaient pas suffisamment sur une vision nationale de la réforme de l'État. Les tentatives successives dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration n'avaient pas un financement suffisant ou manquaient d'appui politique, de même que d'approches mieux adaptées au contexte politique.

19. La nomination d'autorités de transition et l'engagement d'acteurs régionaux ont offert de nouvelles possibilités. Afin d'éviter les problèmes rencontrés lors de tentatives précédentes de promouvoir des solutions à long terme, la cohésion entre les interventions internationales et sous-régionales demeurera particulièrement importante. Dans certaines parties du pays, le déploiement de soldats de la paix a fourni une certaine mesure de sécurité. Il convient de saisir cette occasion pour parvenir à un consensus politique plus viable et plus efficace et mettre en place un État, des institutions chargées de la sécurité et institutions de l'État responsables, qui sont essentielles pour protéger les droits des citoyens, remplir les fonctions de base de l'État et défendre l'État contre des défis violents.

20. Mon plan d'action « Les droits avant tout » visant à prévenir et à mettre fin aux graves violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international a servi de guide aux initiatives des Nations Unies prises en République centrafricaine et au Soudan du Sud à la suite de l'émergence ou de la reprise d'un conflit violent. Le plan d'action vise à prévenir les violations graves mais, lorsqu'il est trop tard pour ce faire, il met l'accent sur la protection des civils. Les violations des droits de l'homme sont de bons indicateurs de l'aggravation de la situation. Lorsqu'il est possible de commettre des atrocités en masse, elles peuvent créer des cycles de violence et des animosités à long terme, présentant de sérieux obstacles à la cohésion sociale nécessaire pour restaurer la paix et la sécurité. La prévention des violations graves des droits de l'homme est fondamentale à l'environnement dans lequel la paix et le développement peuvent prospérer.

21. La Sierra Leone met en relief le potentiel de l'intégration stratégique des efforts déployés par les Nations Unies pour consolider la paix. Toutefois, des améliorations continues sont nécessaires pour mieux adapter l'analyse des conflits, la direction politique et l'appui programmatique à la planification des opérations sur le terrain et des missions. La politique d'évaluation et de programmation intégrées

des Nations Unies (2013) prévoit une analyse conjointe et une vision commune du système des Nations Unies en ce qui concerne les priorités en matière de consolidation de la paix dans chaque situation. Sa mise en œuvre devrait aider à assurer que la planification des missions est plus rapide et plus stratégiquement orientée. Comme le montre l'expérience recueillie en République centrafricaine et au Mali, la planification et les phases de démarrage d'une mission sont souvent difficiles et manquent de clarté stratégique. Comme il est dit dans mon rapport sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflictuelles (A/68/696-S/2014/5), adapter les ressources et les capacités de la mission et de l'équipe de pays à une stratégie pour la création d'institutions continue de représenter un important défi.

22. Une telle adaptation a progressé dans le domaine critique de l'état de droit. La Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires en matière d'état de droit dans les situations postconflictuelles et autres situations de crise aide à relier l'expertise du Département des opérations de la paix, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres entités des Nations Unies pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies et programmes communs. Créée en 2012, la Cellule mondiale de coordination est déjà parvenue à accroître la collaboration interinstitutions en Guinée, en Libye, au Mali et en Somalie. Un examen indépendant de sa première année de fonctionnement a noté que la Cellule était riche de promesses pour l'envoi de secours sur le terrain. Sa prochaine étape comprend un rôle accru dans la direction stratégique de l'assistance des Nations Unies en matière d'état de droit, notamment un appui à la planification de la transition de la mission et une assistance technique à la conception et à l'exécution des programmes.

23. L'intégration a souvent été compliquée par les coûts de transaction élevés et les différents mandats de diverses entités des Nations Unies. Elle s'est révélée être efficace lorsque les opérations sont guidées par une vision claire, ayant une série d'objectifs, accompagnée d'une stratégie de consolidation de la paix. Dans de nombreux cas, nous avons constaté que les initiatives de facilitation et de bons offices de mes Représentants spéciaux, Envoyés spéciaux et Conseillers spéciaux sont plus efficaces lorsqu'elles sont complétées par des activités de l'équipe de pays dans les domaines du renforcement institutionnel, du dialogue et du développement économique inclusif. Le Fonds pour la consolidation de la paix a souvent joué un rôle essentiel pour faire progresser une telle approche intégrée.

24. Pendant la période à l'examen, les Nations Unies ont fourni une assistance électorale dans un certain nombre de contextes postconflictuels, notamment en Guinée et à Madagascar, combinant souvent une assistance technique à de bons offices et à un appui diplomatique pour aider à assurer que les élections contribuent à la consolidation de la paix plutôt qu'à allumer les tensions. Une innovation institutionnelle importante pour améliorer la fourniture d'une assistance électorale est la création du fichier d'experts électoraux à l'échelle du système visant à assurer le déploiement rapide d'experts électoraux par toutes les entités compétentes du système des Nations Unies.

25. Un élément clef est également la fourniture d'un appui technique et programmatique pour contribuer aux objectifs politiques et stratégiques plus larges de consolidation de la paix en dehors des lieux de mission. Le Programme commun sur le renforcement des capacités nationales de prévention des conflits (PNUD-

Département des affaires politiques) cherche à accroître la capacité de l'Organisation d'appuyer les efforts déployés par les partenaires nationaux pour parvenir à un développement pacifique et durable, notamment grâce au déploiement de conseillers pour les questions de paix et de développement. Par exemple, au Kirghizistan et au Tadjikistan, s'appuyant sur les efforts déployés par mon Représentant spécial, les conseillers pour les questions de paix et de développement ont appuyé les dialogues transfrontières tenus au niveau communautaire pour réduire les tensions relatives à l'utilisation des ressources en eau. Au Kirghizistan, le conseiller a appuyé les efforts déployés par le Gouvernement pour créer des mécanismes locaux de prévention des conflits et a collaboré étroitement avec différentes institutions gouvernementales pour examiner la législation proposée pour sensibiliser aux risques de conflit. Au cours des dernières années, le Fonds pour la consolidation de la paix a appuyé de plus en plus ce programme afin d'assurer une planification et une programmation tenant compte des risques de conflit.

26. Plus de renseignements détaillés sur l'impact des divers approches et programmes sont nécessaires pour analyser les enseignements tirés des bonnes pratiques en matière de consolidation de la paix. L'expérience a montré qu'une preuve quantifiable de l'impact de la consolidation de la paix peut sembler difficile à cerner. En fait, ce qui est le plus important dans certains contextes, tels que le rétablissement de la confiance sociale et la légitimité institutionnelle, peut-être le plus difficile à évaluer. Trop souvent les activités sont axées sur l'aspect « matériel », tel que l'équipement et les bâtiments, qui sont faciles à mesurer, plutôt que sur les résultats incorporels qui ciblent les moteurs du conflit. Par exemple, cela a été le cas dans la réforme du secteur de la sécurité, où il faut aller au-delà de la formation et de l'équipement, pour investir dans une gouvernance améliorée et le contrôle des forces de sécurité. Les activités de consolidation de la paix, ainsi que l'élaboration de repères correspondants devraient dépendre des principales menaces à la paix et à la stabilité. Les Nations Unies devront élargir et améliorer leurs mécanismes, notamment l'utilisation d'enquêtes, pour évaluer et suivre les progrès accomplis dans ces domaines.

III. Ouverture

27. Dans mon dernier rapport, j'ai souligné l'importance des mécanismes d'ouverture politique dans les transitions postconflictuelles. Je ne saurai trop insister sur leur importance aujourd'hui. La promotion de l'ouverture peut mener à des choix difficiles et des compromis en ce qui concerne l'urgence, la représentativité, l'efficacité et la légitimité. Par exemple, dans certains cas, les initiatives de paix doivent être limitées aux belligérants et aux élites politiques. Pourtant, afin de maintenir la paix et respecter les droits fondamentaux à la participation politique, des mécanismes favorisant une large participation doivent être mis en place, dans le but d'accroître graduellement l'ouverture.

28. La promotion de politiques ouvertes fait également partie d'une réelle appropriation nationale des efforts et stratégies de consolidation de la paix. Lorsque les efforts de consolidation de la paix sont ancrés dans une consultation sociale ouverte et des efforts visant à minimiser les pratiques d'exclusion, ils engendrent la confiance dans l'État et ses institutions et leur légitimité. Au contraire, l'absence de politiques ouvertes au lendemain d'un conflit contribue trop souvent à une contestation violente pour le contrôle de l'État. Dans de tels environnements, le

moment et la conduite des élections doivent être abordés avec prudence, vu que des processus et résultats électoraux contestés peuvent être déstabilisants. Tout effort pour établir une paix durable doit gérer la compétition politique par l'intermédiaire d'institutions gouvernées par la loi, plutôt que sur le champ de bataille. En même temps, la mise en place de mécanismes de politiques ouvertes et une large participation doivent tenir compte des divisions, craintes et perceptions inhérentes aux communautés en situation postconflictuelle.

29. Des mécanismes favorisant une participation publique efficace sont essentiels dans la réforme des institutions centrales de l'État. À cet égard, la Tunisie fournit un exemple admirable. Avec une large participation des partis politiques et de la société civile, son processus politique a abouti à l'adoption d'une nouvelle Constitution. La fourniture d'une expertise technique par les Nations Unies à tous les partis politiques de l'Assemblée constituante, ainsi que la facilitation de contributions par des groupes professionnels tunisiens et la société civile, ont été des éléments clefs pour la crédibilité et le succès du processus.

30. Au cours des dernières années, dans le cadre de stratégies visant à promouvoir la consolidation de la paix, les Nations Unies ont utilisé leurs bons offices pour faire progresser les systèmes politiques ouverts. Par exemple, en Guinée, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest a joué un rôle essentiel en facilitant un accord interpartis pour la conduite d'élections parlementaires en 2013. L'équipe de pays a mis en place des mécanismes novateurs pour compléter ces négociations et élargir la participation d'autres parties prenantes clefs, notamment les femmes. Pour étayer l'accord, les Nations Unies ont réalisé une série de réunions publiques avec des dirigeants politiques locaux, qui ont renforcé la sensibilisation au processus électoral et la confiance dans ce dernier. De plus, l'équipe de pays a collaboré avec les principaux partis politiques pour former des observateurs électoraux et renforcer la capacité de gestion électorale au sein de chaque alliance des partis.

31. Ces efforts ont été complétés par une initiative – le Centre de situation des femmes – qui a fourni un appui à un réseau d'organisations de femmes locales, permettant aux femmes de jouer un rôle crucial en tant qu'observatrices électorales dotées d'une capacité d'intervention d'urgence. La coopération Sud-Sud entre les organisations non gouvernementales en Guinée, au Mali et au Sénégal en matière d'appui technique et de formation fournis aux observatrices électorales a été un aspect clef de l'initiative, qui a été reproduite pour les élections qui ont eu lieu en Guinée-Bissau en avril 2014. L'initiative a encouragé la confiance dans le processus électoral tout en renforçant la participation politique des femmes. Ces actions concertées ont aidé à assurer que l'élection de 2013 se passe sans la violence intercommunautaire qui avait teinté les premières élections postconflictuelles tenues en Guinée en 2010.

32. Au Burundi, la Commission de consolidation de la paix, conjointement avec l'équipe de pays, a appuyé les efforts déployés par le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) pour favoriser un environnement politique plus ouvert dans le contexte de tensions politiques et de violations des droits de l'homme accrues. Mon Représentant spécial a collaboré étroitement avec le Gouvernement, les partis de l'opposition et les organisations de la société civile pour renforcer le dialogue politique, notamment grâce à l'organisation d'une série d'ateliers, qui ont conduit à l'adoption consensuelle d'une feuille de route électorale et d'un code de conduite

pour les élections de 2015. Le BNUB a également aidé les parties prenantes nationales à élaborer un nouveau code de conduite qui a été adopté par l'Assemblée nationale en avril 2014. L'accent mis sur un large engagement du public avait pour but de prévenir une violence électorale ou la contestation des résultats électoraux. La violence continue liée à la ligue des jeunes des partis politiques étant particulièrement préoccupante, mon Représentant spécial a également encouragé l'engagement pacifique des jeunes dans les politiques, notamment par l'intermédiaire de programmes financés par le Fonds pour la consolidation de la paix et exécutés par l'équipe de pays. Ces efforts ont été déployés avant le retrait du BNUB à la fin de 2014 et le déploiement d'une mission d'observation électorale des Nations Unies demandée par le Gouvernement.

33. En 2013, le Gouvernement du Kirghizistan a créé une institution chargée de la mise en œuvre d'une nouvelle politique du gouvernement pour l'unité nationale et les relations interethniques, élaborée en collaboration avec les Nations Unies et le Fonds pour la consolidation de la paix. Les Nations Unies ont également fourni une assistance technique pour un large dialogue concernant l'éducation multilingue, la représentation des minorités dans les politiques et des localités plus ouvertes. De plus, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le PNUD ont fourni une formation juridique et un appui logistique aux comités de femmes pour la paix, qui ont facilité le contrôle des tensions communautaires et amélioré la réponse du gouvernement, et le Haut-Commissariat pour les réfugiés a appuyé des solutions durables pour les personnes déplacées. Ces activités ont contribué à créer un sens plus profond de cohésion sociale et renforcé la confiance entre la population et les autorités locales dans l'ensemble des districts du sud du pays affectés par le conflit. Malgré des zones de fragilité continue, les évaluations ont montré que ces programmes avaient également institué un sens accru de sécurité et de sûreté dans certaines des régions affectées par les troubles en 2010.

34. Grâce à un soutien financier du Fonds pour la consolidation de la paix, ONU-Femmes a fourni un appui à des mécanismes de règlement des conflits dirigés par des femmes, connus sous le nom de « huttes de la paix », au Libéria. Ces mécanismes fournissaient des espaces communaux aux femmes pour promouvoir le dialogue communautaire et les efforts de médiations et ont permis d'améliorer la sécurité locale. Dans certaines régions, les « huttes de la paix » sont également devenues une instance pour protester contre l'exploitation illégale des ressources naturelles du Libéria.

35. Afin d'élaborer des politiques ouvertes, il est essentiel de permettre aux femmes d'exprimer leurs préoccupations à toutes les étapes des initiatives de paix et de consolidation de la paix. Une participation accrue des femmes aux processus politiques postconflictuels et aux processus de développement, tel que prévu dans les sept engagements de mon Plan d'action pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix, demeure une priorité. Depuis mon rapport sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (A/65/354-S/2010/466), un nombre croissant de femmes ont été nommées à des postes de haut rang en tant que médiatrices, envoyées et membres d'équipes de négociation. Les Nations Unies ont également accru leur appui aux organisations de femmes de la société civile pour faciliter leur accès aux processus de paix et faire progresser leur participation politique en situation postconflictuelle.

36. Des progrès ont également été accomplis dans le financement affecté à la programmation de la consolidation de la paix tenant compte de l'égalité des sexes, bien qu'il soit difficile d'évaluer leur ampleur du fait du manque de données fiables. Le Fonds pour la consolidation de la paix utilise un repère indiquant qu'une activité contribue à l'égalité des sexes de façon à savoir quels fonds sont alloués à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes. L'augmentation régulière des projets financés par le Fonds de consolidation de la paix dans lesquels l'égalité des sexes est pleinement intégrée – de 10 % en 2008 à 70 % en 2013 – reflète une reconnaissance croissante de la pertinence des questions d'égalité des sexes dans toutes les interventions de consolidation de la paix. Toutefois, les fonds affectés aux projets ayant pour principal objectif de promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes n'atteignent pas l'objectif fixé de 15 %. Ces allocations représentaient 7,4 % en 2013, comparé à 10,3 % en 2012 lorsque les fonds alloués avaient augmenté du fait de l'initiative de promotion de l'égalité des sexes. Un examen de plus de 300 projets du PNUD dans six contextes postconflictuels a révélé que 14 % des fonds avaient été affectés à des activités qui auraient un impact notable sur l'égalité des sexes et 6 % des fonds ont été affectés exclusivement à l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes. Ces résultats montrent la nécessité continue d'adopter des approches positives, telles que la deuxième initiative de promotion de l'égalité des sexes lancée par le Fonds en 2014.

37. Malgré une certaine évolution encourageante, il existe encore des lacunes entre les ambitions exprimées dans les sept engagements du Plan d'action et les activités concrètes de l'Organisation dans ce domaine. En particulier, il y a eu un manque continu d'investissements dans les activités appuyant l'autonomisation économique des femmes, notamment en ce qui concerne les questions de l'accès, de l'utilisation et du contrôle des ressources naturelles. J'encourage également les entités des Nations Unies à accorder la priorité à l'accès des femmes à la justice dans la programmation relative à l'état de droit dans les environnements postconflictuels.

38. Le Fonds des Nations Unies pour la paix au Népal se distingue pour les efforts multiformes qu'il a déployés pour intégrer la problématique hommes-femmes dans sa gestion et sa programmation. Trente pour cent des fonds affectés à des projets pendant le cycle de financement de 2012 ont été affectés aux questions relatives aux besoins des femmes et des filles et/ou à l'égalité entre les sexes. Les projets appuyant la réforme foncière, la prévention des conflits, l'état de droit et la réintégration des enfants soldats contenaient tous des dispositions spécifiques pour satisfaire les besoins des femmes et des filles. De telles mesures ont contribué à la mise en œuvre du plan national d'action du gouvernement relatif aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité. Un de ces projets a procédé à des audits de sécurité des femmes pour déterminer l'emplacement des postes de police afin d'améliorer la sécurité des femmes et des filles. Un projet sur les questions foncières a assuré une participation extensive des femmes aux consultations sur la planification de l'utilisation des terres, qui avaient traditionnellement été le domaine des hommes. Les événements survenus au Népal montrent que des progrès appréciables peuvent être accomplis grâce à un financement, une direction et des capacités de programmation ciblés tenant compte de la problématique hommes-femmes.

39. Comme je l'ai fait remarquer dans mon dernier rapport, les jeunes devraient également être inclus dans les processus de consolidation de la paix ouverts pour

rendre plus certaine l'éventualité d'une paix durable. Les années suivantes, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des organisations de jeunes, a élaboré des principes directeurs sur la participation des jeunes à la consolidation de la paix. Les principes s'appuient sur les expériences recueillies par le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) qui réalisent des interventions spécifiques aux adolescents et aux jeunes dans de nombreux pays affectés par des conflits.

IV. Renforcement des institutions

40. La mise en place d'institutions solides et efficaces demeure un élément central de la consolidation de la paix après un conflit et une tâche critique pour le système des Nations Unies. Des institutions d'État efficaces, légitimes et responsables qui fournissent des services publics réduisent les incitations à un conflit violent et renforcent la résilience de l'État face à une éventuelle reprise de la violence. La capacité de ces institutions de répondre aux attentes populaires est une des conditions clefs d'une paix durable. Toutefois, l'expérience montre que cet objectif ne peut être rapidement ou facilement réalisé et que les efforts visant à mettre en place des institutions postconflictuelles doivent être considérés comme une entreprise à long terme même dans les meilleures circonstances. Dans mon dernier rapport sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflictuelles, j'ai mis en relief le rôle joué par le renforcement des institutions, aussi bien au niveau politique que technique, et souligné qu'il importait que les Nations Unies fournissent une réponse plus systématique et plus cohérente qui soit solidement reliée aux priorités nationales.

41. Les investissements dans le renforcement des institutions au lendemain d'un conflit doivent être planifiés en accordant une attention particulière à la situation politique prévalant dans le pays. Des tensions non résolues et la concurrence politique, de même que le manque de confiance populaire dans le gouvernement, empêchent de réformer rapidement l'administration publique au lendemain d'un conflit. Telle est la conclusion à laquelle est parvenu un récent examen des Nations Unies, qui recommandait de fournir rapidement un appui pour restaurer les fonctions essentielles et la fourniture des services en utilisant les institutions et systèmes existants. L'examen soulignait également la nécessité de fournir un plus grand soutien aux gouvernements locaux, qui jouent un rôle critique dans la fourniture des services sociaux et le rétablissement de la confiance dans le gouvernement et sa légitimité.

42. Ces dernières années, nous avons vu un certain nombre d'exemples positifs sur lesquels les Nations Unies peuvent s'appuyer pour soutenir le renforcement des institutions dans les situations postconflictuelles. Par exemple, l'Initiative régionale de renforcement des capacités lancée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement avec l'appui du PNUD, financée par la Norvège, a aidé, à partir de 2010, à remédier à l'incapacité du Soudan du Sud de fournir les services publics de base. En incorporant du personnel d'encadrement de la fonction publique d'États voisins dans divers ministères, le projet a permis de parvenir à un renforcement rapide, adapté et peu coûteux des capacités de la fonction publique. Certains de ces mentors ont continué à travailler malgré la reprise du conflit. En dépit de la violence

qui a éclatée en décembre 2013, le programme peut servir de modèle pour d'autres situations postconflictuelles.

43. Les Nations Unies ont investi lourdement dans la revitalisation des institutions de l'État et dans l'amélioration de l'accès à la justice dans les régions de la Côte d'Ivoire les plus affectées par la violence postélectorale de 2011, œuvrant en collaboration avec le Gouvernement pour redéployer des représentants de l'État et réparer les infrastructures. Le droit à la citoyenneté ivoirienne étant hautement contesté pendant le conflit, des initiatives ont été lancées pour simplifier l'enregistrement des naissances et la délivrance de documents d'identité, qui ont contribué à un meilleur accès aux services et une participation électorale plus élevée, de même qu'à une cohésion sociale renforcée. Des centres de développement de la petite enfance dirigés par les communautés, appuyés par l'UNICEF, ont aidé également à renforcer la cohésion sociale en rassemblant les femmes de différents milieux autour de l'objectif commun qu'est le bien-être des enfants. Avec un appui des Nations Unies, de nouveaux systèmes de contrôle et de services de police de proximité ont également été introduits pour restaurer la confiance publique dans la police et la gendarmerie. Entre autres, ces mesures ont accéléré le retour des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que le règlement d'un certain nombre de différends fonciers locaux.

44. La réforme des institutions chargées du respect de l'état de droit, notamment des améliorations du contrôle, de la responsabilité et de l'administration, est souvent un élément clef prioritaire dans les pays en situation postconflictuelle. Au Burundi, l'appui fourni à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme a été essentiel à la stratégie des Nations Unies visant à renforcer la capacité du pays de surveiller les violations des droits de l'homme et de les signaler. La Commission, qui entreprend des enquêtes sur les violations des droits de l'homme, s'est efforcée d'améliorer l'impartialité et la performance des forces de sécurité et de renforcer le respect des droits de l'homme dans son ensemble au Burundi. Au Libéria, les Nations Unies ont appuyé la création de trois centres de justice et de sécurité, à Gbarnga, et la création d'autres centres à Zwedru et Harper. Les centres, qui reçoivent un important financement du Fonds pour la consolidation de la paix, sont un élément clef de la stratégie du Gouvernement pour élargir les services de justice et de sécurité au-delà de la capitale. Les résultats d'une enquête sur la satisfaction des utilisateurs, réalisée en 2013, indiquent de plus hauts niveaux d'appréciation pour les services de sécurité mis en place dans les comtés couverts par le centre de Gbarnga et les utilisateurs estimaient qu'il avait contribué à la réduction des niveaux de violence. Pourtant, il existe encore des défis, notamment s'agissant d'assurer un financement interne durable des centres et la lenteur du déploiement du personnel et de la fourniture des services.

45. Comme en Côte d'Ivoire et au Libéria, l'élargissement de la présence de l'État dans les régions précédemment contrôlées par des groupes armés demeure essentiel à la stabilité de la République démocratique du Congo. S'appuyant sur les possibilités créées par la reddition du Mouvement du 23 mars (M23), la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), des entités des Nations Unies et d'autres partenaires œuvrent dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation pour appuyer la capacité de l'État de rétablir sa présence et ses fonctions. L'initiative relie les efforts déployés par la Mission en matière de protection et de stabilisation, fournissant un appui logistique et technique pour le

déploiement de personnel de l'administration publique, de la police et de la magistrature. Dans ce contexte, le PNUD et la MONUSCO ont fourni un appui aux tribunaux mobiles et au déploiement d'unités spéciales de police pour la protection des femmes et des enfants, qui ont conduit au signalement de plus de 1 000 cas de violence sexuelle au système judiciaire en 2013 et pendant le premier semestre de 2014. De tels efforts sont combinés à la promotion du dialogue avec les collectivités locales pour assurer une plus grande acceptation et une plus grande responsabilisation publique des nouvelles institutions et le règlement pacifique des différends. Les progrès accomplis dans de nombreuses parties de la région de l'Est pourraient être renforcés davantage en remédiant aux délais dans la mise en œuvre, aux lacunes de financement et à un manque de fonctionnaires dans les régions où le Gouvernement a repris le contrôle. Les délais qui existent entre le contrôle militaire et l'extension de l'autorité de l'État peuvent saper la capacité de l'État de créer une présente stabilisante.

46. La reprise rapide de la fourniture de services sociaux peut également jouer un rôle important pour appuyer l'extension de l'autorité de l'État. Par exemple, en Somalie, l'UNICEF déploie des efforts pour appuyer la reprise des services d'éducation grâce à la réparation et à la construction d'écoles dans les régions reprises à Al-Chabab, aidant ainsi à restaurer la confiance dans l'État. Le programme, réalisé dans le cadre du plan stratégique intérimaire de trois ans du secteur de l'éducation, comprend une large participation de divers clans et communautés de manière à renforcer la cohésion sociale et assurer une large acceptation.

47. La mise à disposition rapide d'un financement pour le renforcement des institutions est essentielle à la prompte restauration des fonctions administratives fondamentales de l'État et de la fourniture de services. Des politiques et des outils d'orientation, reflétant les enseignements tirés d'interventions précédentes, sont également nécessaires. À cette fin, les Nations Unies et la Banque mondiale ont élaboré conjointement un instrument de diagnostic pour rétablir les fonctions fondamentales du gouvernement dans les situations postconflictuelles. Le Gouvernement centrafricain a déjà bénéficié de cette entreprise. Une initiative conjointe de la Banque mondiale et des Nations Unies pour le paiement rapide des salaires des fonctionnaires a renforcé la confiance dans les Autorités de transition et aidé à assurer le fonctionnement de base des ministères et des forces de sécurité avant de recevoir une assistance plus complète.

48. En dehors de ces efforts, il est essentiel de générer des recettes intérieures suffisantes pour financer les opérations du gouvernement visant à renforcer les institutions de l'État. Au Burundi, au Libéria et au Rwanda, la création d'une direction des impôts indépendante et la révision des politiques fiscales, avec un appui technique des Nations Unies, a conduit à des augmentations notables des recettes publiques. Cela est particulièrement intéressant du fait que l'élaboration d'une base d'imposition et d'un système de collecte est une entreprise à long terme, obligeant de nombreux pays à compter principalement sur les ressources naturelles comme recettes de l'État pendant les années suivant un conflit.

49. Une gestion durable et transparente des ressources naturelles est centrale à la planification postconflictuelle, vu qu'elles représentent tant une source critique de recettes qu'un moteur important d'un conflit violent lorsqu'elles ne sont pas bien gérées. Une trop grande dépendance sur de telles recettes peut décourager les pays

de mettre en place un système fiscal durable qui est critique pour la croissance à long terme et le renforcement du contrat social. Le défi consiste à établir des institutions qui appuient une transformation durable des actifs naturels en recettes de l'État, moyens de subsistance et infrastructure sans créer de nouvelles sources de frictions ou sans contribuer à la dégradation de l'environnement à long terme.

50. Pour relever ce défi, les Nations Unies ont formé un partenariat mondial avec l'Union européenne en ce qui concerne la terre, les ressources naturelles et la prévention des conflits, qui a aidé plusieurs gouvernements, notamment l'Afghanistan, à gérer les ressources naturelles d'une manière qui minimise les conflits. Dans la région des Grands Lacs, le partenariat, en collaboration avec des groupes de la société civile et le secteur privé, fournit un appui au Burundi, à l'Ouganda, à la République démocratique du Congo et au Rwanda pour améliorer la gestion des ressources naturelles et promouvoir la transparence en matière de propriété foncière et d'exploitation minière. De plus, les Nations Unies et la Banque mondiale ont élaboré un cadre tenant compte de la situation de conflit pour aider les Gouvernement à répondre aux risques de conflit par l'intermédiaire de points de départ clefs tout au long de la chaîne logistique des industries extractives.

51. En Sierra Leone, les Nations Unies se sont efforcées de renforcer la capacité de planification à long terme des ressources, de contrôle de l'exploitation minière et d'évaluation de l'environnement de l'Agence pour la protection de l'environnement. Cela a débouché sur des évaluations améliorées de l'impact environnemental et social qui, à leur tour, ont aidé à accélérer les investissements dans le secteur. Les études d'impact ont fourni un mécanisme pour encourager la participation publique à la prise de décisions en matière de gestion des ressources naturelles, réduisant ainsi les tensions avec les communautés locales. Au Libéria, où la concurrence pour les terres et le contrôle des ressources naturelles sont également des sources de conflit, les Nations Unies collaborent avec la Banque mondiale pour aider le Gouvernement à mieux gérer les concessions relatives aux ressources naturelles en renforçant les consultations avec les citoyens et leur engagement en matière de planification et de mise en œuvre. Cette initiative complète l'assistance technique et en matière de renforcement des capacités fournie par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains à la Commission foncière libérienne qui entreprend des réformes foncières extensives et participe au règlement des différends fonciers au niveau communautaire.

52. Les États en situation postconflictuelle sont vulnérables non seulement à la violence et à la déstabilisation des institutions, mais également à l'infiltration par la criminalité organisée. En fait, la criminalité organisée transnationale, notamment le trafic de drogues et d'armes, continue de faire obstacle aux progrès vers une paix durable en Amérique centrale, en Asie centrale et en Afrique de l'Ouest. Dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, des cellules interinstitutionnelles de lutte contre la criminalité transnationale ont été créées en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone, puis seront mises en place en Côte d'Ivoire et en Guinée plus tard en 2014. Bien qu'en Guinée-Bissau leur mise en œuvre intégrale ait été retardée par le coup d'état de 2012, au Libéria et en Sierra Leone, les cellules de lutte contre la criminalité transnationale ont fait progresser la coopération nationale et internationale, débouchant sur des arrestations, condamnations et d'importantes saisies de drogues. La décision prise par le Gouvernement sierra-léonais d'incorporer pleinement les cellules dans son dispositif national de sécurité et dans son budget prouve son profond engagement envers l'Initiative. La Mission

multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) aide la police malienne et les institutions chargées du respect des lois à améliorer leur capacité de réaliser des opérations de lutte contre les stupéfiants, de mener des enquêtes et de contrôler les frontières.

53. La flambée d'Ebola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone en 2014 a causé de nombreuses pertes de vie et a eu de graves conséquences pour les moyens de subsistance des populations et pour les institutions de l'État dans les pays affectés. L'épidémie a eu un impact particulièrement dévastateur sur le secteur de la santé et a placé de nouvelles contraintes sur les secteurs de la sécurité et de la justice, ainsi que sur les fonctions de base du gouvernement. L'épidémie a fait ressortir les faiblesses institutionnelles dans les pays affectés et la nécessité d'apporter un appui continu aux cadres et systèmes nationaux, qui sont essentiels à une stabilité à long terme.

V. Appui continu de la communauté internationale et responsabilité mutuelle

54. La consolidation de la paix après les conflits est une entreprise générationnelle qui dépend lourdement d'un appui financier, technique et politique prévisible à court, à moyen et à long terme. Elle nécessite également une cohérence entre un large éventail d'acteurs, notamment les pays voisins, les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales et les pays donateurs. Les dimensions transnationales des conflits, notamment le mouvement transfrontières d'armes, de combattants et les flux illicites de ressources financières et naturelles, rendent essentiel un engagement régional à l'appui de la stabilité postconflictuelle. La session annuelle de la Commission de consolidation de la paix, tenue en juin 2014, a également souligné la nécessité d'une plus grande coopération internationale et régionale pour aider les États sortant d'un conflit à lutter contre les flux financiers illicites qui les privent de ressources critiques pour le renforcement des institutions et le développement.

55. L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région représente un engagement novateur des pays de la région et des organisations internationales et de la société civile à joindre leurs forces en faveur de la responsabilité mutuelle et d'une paix durable. L'Accord-cadre, signé par 13 États d'Afrique et reconnu par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Union africaine, les Nations Unies et d'autres partenaires clefs demande à ses signataires d'appliquer des politiques qui favorisent la stabilité politique, la justice, la sécurité et le développement. Il représente un outil essentiel pour assurer une plus grande cohérence entre les acteurs internationaux et régionaux à l'appui du processus de consolidation de la paix en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs.

56. L'expérience récente au Sahel et en Afrique centrale illustre également la nécessité d'adopter des stratégies régionales multidimensionnelles tenant compte des aspects politiques, de la sécurité et du développement. Tenant compte de cette nécessité, les Nations Unies ont élaboré une stratégie intégrée pour le Sahel qui s'appuie sur un soutien à une gouvernance ouverte et efficace, des mécanismes de sécurité régionaux et nationaux capables de lutter contre les menaces transfrontières

et des plans intégrés pour une résilience à long terme. Dans le cadre de la stratégie, les Nations Unies ont formé un partenariat avec l'Union africaine pour fournir un appui à une plateforme régionale au niveau ministériel chargée de renforcer la coordination et la coopération en matière de sécurité dans la région et les pays voisins. Cette initiative représente une mesure extraordinaire pour faire progresser les partenariats entre les acteurs internationaux, régionaux et nationaux dans tous les domaines.

57. Le Président de la Banque mondiale et moi-même avons rendu des visites sans précédent dans la région des Grands Lacs en mai 2013 et, au Sahel, avec des collègues de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et l'Union européenne, en novembre 2013. Ces visites conjointes ont attiré l'attention sur les défis que pose la consolidation de la paix dans deux régions hautement vulnérables et mis un accent renouvelé sur le partenariat entre la Banque mondiale et les Nations Unies. Notre visite a souligné l'étroite collaboration entre les Nations Unies et la Banque mondiale au Mali, où un projet conjoint évalue l'impact économique et social du déploiement de la MINUSMA afin de faire bénéficier au maximum l'économie locale. Simultanément, l'évaluation de la gestion financière du secteur de la sécurité au Mali, réalisée par la Banque mondiale, rendra possible une gestion plus transparente et un appui international accru à ce secteur.

58. La Commission de consolidation de la paix a également un rôle particulier à jouer dans le renforcement de la cohérence des efforts régionaux. Cela a été la priorité de la Commission, en particulier récemment, en ce qui concerne la Guinée-Bissau et la République centrafricaine, où les Présidents des formations pays respectives de la Commission ont collaboré étroitement avec mon Représentant spécial pour engendrer la collaboration des pays voisins et de la région.

59. Outre un appui politique, la plupart des pays sortant d'un conflit nécessitent un appui financier et technique soutenu pour les fonctions essentielles de l'État et la mise en place d'institutions efficaces. À cet égard, les Nations Unies ont élargi leurs partenariats en collaboration avec des institutions financières internationales, y compris des banques régionales de développement, pour appuyer le relèvement postconflictuel et promouvoir la cohérence et l'assistance financière à long terme. Un bon exemple est la Conférence des partenaires tenue à Genève et organisée par le Gouvernement burundais, en octobre 2012, avec l'appui du Président de la formation pays de la Commission de consolidation de la paix, la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, qui a recueilli des annonces de contributions de plus de 2,5 milliards de dollars en faveur du document de stratégie de réduction de la pauvreté du Burundi.

60. Dans les situations postconflictuelles, les mécanismes de financement centralisé continuent d'être des instruments importants pour un appui international cohérent et soutenu. Ils encouragent l'alignement de l'aide sur les priorités du gouvernement, favorisent une plus grande cohérence des réponses internationales aux situations complexes, réduisent les coûts de transaction, partagent les risques et renforcent la responsabilité mutuelle. Le Fonds pour la consolidation de la paix est un de ces mécanismes de financement centralisé. Il a été extrêmement utile pour permettre aux Nations Unies d'appuyer les processus de paix, favoriser une mise en œuvre rapide des accords de paix et investir dans un rapide renforcement des institutions et la fourniture de dividendes de paix. Depuis sa création, le Fonds a déboursé près de 500 millions de dollars, dont les pays à l'ordre du jour de la

Commission de consolidation de la paix ont reçu plus de la moitié. Les instruments de financement centralisé ont également servi à renforcer la collaboration entre les Nations Unies et la Banque mondiale. Par exemple, le mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie sert tant de cadre de coordination que de dispositif de financement fournissant une stratégie unique et un mécanisme de contrôle des fonds d'affectation spéciale gérés par la Banque mondiale et les Nations Unies.

61. Des contrats entre les États en situation postconflictuelle et des partenaires internationaux clefs, conclus en fonction de priorités de consolidation de la paix mutuellement agréées, ont également le potentiel d'assurer une assistance plus efficace et soutenue. En Sierra Leone et en Somalie, les contrats conclus dans le cadre du New Deal ont galvanisé les efforts conjoints des Gouvernements respectifs et de leurs partenaires internationaux en vue d'identifier des priorités nationales claires de consolidation de la paix. En Somalie, le contrat était accompagné du mécanisme pour le développement et la reconstruction qui canalise le nouveau financement à l'appui des priorités du contrat. Si leur élaboration et leur application reflètent un consensus national en ce qui concerne les objectifs politiques et de développement, les contrats peuvent offrir une possibilité de maintenir un engagement international cohérent à long terme et d'assurer la responsabilité mutuelle entre les pays sortant d'un conflit et leurs partenaires internationaux.

62. Un appui politique et financier international soutenu est particulièrement important pendant le retrait et la clôture des missions des Nations Unies. La phase de transition et de reconfiguration d'une mission comprend le transfert des responsabilités aux gouvernements, l'équipe de pays continuant de jouer un rôle d'appui. De nouvelles directives pour ces transitions, fondées sur un calendrier et des repères réalistes, ainsi que sur une direction pour une analyse des avantages comparatifs, ont été élaborées en tant que complément à la politique d'évaluation et de planification intégrées. Les directives ont favorisé une meilleure planification et coordination dans la transition en Sierra Leone, qui s'est achevée calmement en mars 2014.

63. Typiquement, dans les pays en situation postconflictuelle, la consolidation de la paix continuent de faire face à des défis après le retrait des missions des Nations Unies. Un financement et des capacités suffisants doivent être disponibles pour permettre aux équipes de pays de poursuivre leurs interventions critiques dans les domaines du renforcement des institutions et du développement. Le retrait des missions peut également limiter la capacité de l'Organisation de fournir un appui et une facilitation politiques continus, qui demeurent essentiels dans certains pays. En pareil cas, l'engagement d'organisations régionales et sous-régionales joint à des mécanismes intergouvernementaux, tels que la Commission de consolidation de la paix, doit être assuré pour fournir l'accompagnement politique nécessaire à la réduction du risque de reprise des conflits.

64. Pour les Nations Unies, le dispositif de consolidation de la paix créé en 2005 demeure une pierre angulaire des efforts internationaux déployés pour fournir un appui aux pays sortant d'un conflit. Les États Membres ont pris la décision de créer le mécanisme en réponse aux reprises fréquentes de la violence dans les pays sortant d'un conflit et à la perception d'une lacune dans l'ensemble de la structure internationale. Au sein des Nations Unies, le dispositif a institutionnalisé un mécanisme pour promouvoir une attention soutenue et une cohérence graduelle des

efforts internationaux. Au cœur de ce mécanisme figure la Commission de consolidation de la paix qui peut faire jouer le poids collectif des États Membres en faveur de la consolidation de la paix en utilisant une perspective postconflictuelle à plus long terme.

65. La Commission de consolidation de la paix a déployé des efforts considérables pour jouer un rôle renforcé, plus souple et plus stratégique en tant que mécanisme intergouvernemental appuyant les pays sortant d'un conflit en mettant l'accent sur trois de ses fonctions permanentes essentielles : l'intensification de l'action politique; la mobilisation des ressources; et la cohérence des efforts internationaux. Elle a obtenu d'importants résultats, bien que de manière inégale, grâce à ses formations pays mises en place dans six pays à son ordre du jour. De plus, la Commission a traité de thèmes de consolidation de la paix et questions de politique plus larges visant à tirer des enseignements et à partager des expériences sur des questions intersectorielles.

66. L'examen du dispositif de consolidation de la paix, qui sera réalisé en 2015, offrira une possibilité de renforcer et d'éclaircir la portée et la qualité de l'engagement de la Commission de consolidation de la paix et des moyens par lesquels elle peut renforcer les activités de consolidation de la paix plus larges menées par le système des Nations Unies et la communauté internationale. Je prie instamment les États Membres de faire de la Commission un mécanisme utile et efficace qui joue un rôle de catalyseur. Les États Membres devraient également examiner la meilleure façon d'adapter les méthodes de travail de la Commission à l'environnement international en évolution et aux événements survenus au sein des Nations Unies et autres organisations internationales depuis 2005.

VI. Conclusion

67. Les pays sortant d'un conflit rencontrent des défis formidables lorsqu'ils s'efforcent de faire face aux séquelles de la guerre et de trouver la voie de la paix et de la sécurité. Les Nations Unies ont fait des progrès notables dans l'appui qu'elles fournissent à ces pays en matière de consolidation de la paix. Pourtant, l'Organisation a également fait face à des reprises de la violence qui mettent en relief l'énormité de la tâche et l'obligent à améliorer ses stratégies et ses approches.

68. Pour aller de l'avant, les Nations Unies, les États Membres et la communauté internationale dans son ensemble qui participent à la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit devraient collectivement se concentrer sur les priorités suivantes :

a) La communauté internationale doit faire plus pour soutenir l'appui financier, technique et politique fourni aux pays en situation postconflictuelle. L'engagement continu des États Membres, par l'intermédiaire de la Commission de consolidation de la paix et de groupes d'amis ou groupes de contact, s'est révélé fondamental pour soutenir l'attention internationale;

b) Il existe des lacunes continues dans la fourniture d'un appui financier rapide et cohérent à l'extension de l'autorité de l'État et au rétablissement des fonctions centrales de la fonction publique. Il est également nécessaire de fournir un appui financier pendant la longue période de temps dont ont besoin les États en situation postconflictuelle pour mettre en place des institutions efficaces, y compris

des mécanismes pour le dialogue et la gestion des tensions. Je prie instamment les États Membres de continuer à contribuer généreusement au Fonds pour la consolidation de la paix et aux autres mécanismes de financement centralisé et de coordonner leurs stratégies de financement à l'appui des priorités nationales;

c) La collaboration avec la Banque mondiale et les banques régionales de développement devrait être élargie pour appuyer, entre autres, l'extension efficace de l'autorité de l'État et le renforcement de la gestion financière, qui sont essentiels aux États en situation postconflictuelle. De tels partenariats pourraient mobiliser des compétences spécifiques et une expertise ainsi que des ressources financières supplémentaires;

d) Les acteurs régionaux et les pays voisins jouent un rôle critique pour créer des environnements propices à une paix durable dans les pays sortant d'un conflit violent. La Commission de consolidation de la paix, les organisations régionales et sous-régionales, en collaboration avec des entités des Nations Unies, peuvent appuyer la création de tels environnements. En même temps, une plus grande attention doit être accordée à la manière dont le système des Nations Unies peut mieux appuyer les efforts régionaux;

e) Les contrats demeurent un outil important pour fixer les priorités nationales en matière de consolidation de la paix et pour recueillir l'appui de la communauté internationale. Ils devraient avoir pour but de renforcer l'accompagnement politique des engagements nationaux. J'encourage les acteurs régionaux à participer à ces contrats;

f) Les Nations Unies doivent également réaliser leurs activités d'une manière plus intégrée et cohérente. Leurs efforts doivent être dirigés par une stratégie politique qui tient compte des principales menaces à la paix et à la stabilité de manière que les activités programmatiques puissent appuyer au mieux la consolidation de la paix;

g) La mise en place d'institutions politiques de base, le contrôle civil des forces de sécurité, l'administration publique et les services de base doivent reposer sur des accords politiques ouverts pour assurer la légitimité populaire de l'État. Le processus inclusif de renforcement des institutions nécessite souvent une facilitation continue de la part des Nations Unies ainsi qu'un appui politique soutenu des organisations régionales et des États Membres;

h) L'examen de l'architecture de consolidation de la paix, qui aura lieu en 2015, offrira la possibilité d'assurer qu'elle satisfait mieux les besoins des pays sortant d'un conflit et un plus grand succès des efforts collectifs déployés pour prévenir une reprise du conflit. Je prie instamment les États Membres de tirer parti de l'examen pour en faire une réalité.

69. Je demeure engagé à continuer de tirer des enseignements de nos expériences sur le terrain dans divers contextes afin d'optimiser l'impact des efforts de consolidation de la paix déployés par les Nations Unies, notamment pour promouvoir les sept engagements de mon Plan d'action pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix.

70. Je demeure à votre disposition pour continuer de rendre compte des progrès et des expériences de l'Organisation ainsi que des enseignements qu'elle a tirés en matière de consolidation de la paix.